



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

163

Direction départementale des Territoires
et de la Mer de l'Aude
04 MARS 2019
COURRIER ARRIVÉE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Pierre-Arnaud DE LABRIFFE
04 67 02 32 77

pierre-arnaud.de-labriffe@culture.gouv.fr

Références : IA0112791900001-2

Réf. ADL/AV/2019/2103

Le Préfet de région

à

Direction départementale des Territoires
et de la mer de l'Aude

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Montpellier, le **27 FEV. 2019**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : ARAGON / PENNAUTIER / VENTENAC-CABARDES / VILLEMUSTAUSOU (AUDE)
Projet d'irrigation agricole / ASA de Pennautier
IA0112791900001
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 21 février 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. **Ce projet ne donnera donc pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

DDTM		DDTMa	
SUBD	I : Information S : Suite à donner	MAISF	V
SPC		MECAD	
SG	04 MARS 2019	SUEDF	
SEADR	A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse	SPRISF	
SEMA		SHRD	
SIGNALE			

Pour le Préfet de région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTROYA